

# **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Séance du 14 JUIN 2010**

L'an deux mil dix, le quatorze juin, le Conseil Municipal de la Ville de ROSHEIM s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la direction de Monsieur Michel HERR, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire.

Nombre de conseillers élus : **27** ***Sous la présidence de Monsieur Michel HERR, Maire.***

Conseillers en fonction : **27** **Membres présents :**  
*Denis CLEMENT, Martine OHRESSER, Gilbert ECK, Denise DAVO, Ginette VASCONI, Jean-Pierre VONBANK, Adjoints ; Jean-Louis FLIEGANS, Barbara UTSCHE, Christophe ICHTERTZ, Jean-Marc NIEDERST, Rémy BOSCH, Isabelle ROUVRAY (arrivée à 20H15, au point n° 072), Emmanuel HEYDLER, Christophe MEYER, Dominique MEYER, Claudine DREYER, Christelle OBERT, Christiane ULMER, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER, Jean-Luc MEYER.*

Conseillers présents : **23**

### **Membres absents excusés :**

*Lionel SEUVIC, procuration à Gilbert ECK, Christine AFFOLTER, procuration à Barbara UTSCHE, Sabrina HAEGY, procuration à Christophe ICHTERTZ, Pierre AUBRY, procuration à Anne-Catherine OSTERTAG.*

**N° 070/2010 :**

## **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**DE DESIGNER** comme secrétaire du Conseil Municipal pour sa séance du 14 juin 2010, Madame Nadine LESAGE, Directrice Générale des Services.

**N° 071/2010 :        APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL DU 10 MAI 2010**

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 mai 2010.

**N° 072/2010 :        ATTRIBUTION DU MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE**  
**« AMENAGEMENT DE LA RUE DES BONNETS, DE LA RUE DES**  
**VERGERS ET D'UN PLATEAU SURELEVE RUE DU MARECHAL**  
**FOCH »**

Le lundi 26 avril 2010, un avis d'appel public à la concurrence était paru dans la presse pour l'aménagement de la rue des Bonnets, de la rue des Vergers et d'un plateau surélevé rue du Maréchal Foch, opération qui comprend une tranche ferme (rue des Bonnets et plateau surélevé) et une tranche conditionnelle (rue des Vergers).

Les offres devaient être remises pour le lundi 17 mai 2010 à 12 heures.

L'estimation du BEREST, maître d'œuvre, est de 364 850,38 € T.T.C. pour la tranche ferme, 82 189,18 € T.T.C. pour la tranche conditionnelle, soit un total de 447 039,56 € T.T.C.

Trois entreprises ont répondu dans les formes et délais requis :

<b>ENTREPRISES</b>	<b>Montant T.T.C. Tranche ferme</b>	<b>Montant T.T.C. Tranche conditionnelle</b>	<b>TOTAL T.T.C.</b>
<b>DENNI LEGOLL (Griesheim)</b>	289 490,60 €	74 774,52 €	364 265,12 €
<b>EUROVIA (Molsheim)</b>	356 833,78 €	90 447,50 €	447 281,28 €
<b>JEAN LEFEBVRE (Fegersheim)</b>	370 019,08 €	94 967,78 €	464 986,86 €

Il est proposé de retenir pour les deux tranches **l'entreprise DENNI LEGOLL**, mieux-disante, pour un montant total de **364 265,12 € T.T.C.**

**VU** le Codé Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code des Marchés Publics ;

**VU** la réunion de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue en mairie le 26 mai 2010 ;

## Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

### DÉCIDE

**DE RETENIR** pour le marché « aménagement de la rue des Bonnets, de la rue des Vergers et d'un plateau surélevé rue du Maréchal Foch » l'entreprise **DENNI LEGOLL** pour un montant total de **364 265,12 € T.T.C.** (289 490,60 € T.T.C. pour la tranche ferme et 74 774,52 € T.T.C. pour la tranche conditionnelle) ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces de ce marché ;

**DE SOLLICITER** l'aide financière du Conseil Général du Bas-Rhin y compris sur les honoraires de maîtrise d'œuvre (taux de rémunération de 5,8 %) ;

Les crédits nécessaires sont inscrits aux Budgets 2010 de la Ville, de l'Eau et de l'Assainissement.

**N° 073/2010 :**      **ATTRIBUTION DU MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE**  
**« RACCORDEMENT DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE ET DE LA**  
**STATION DE NEUTRALISATION/DESINFECTIION**  
**VORDERTANNEN A ROSHEIM »**

Le lundi 26 avril 2010, un avis d'appel public à la concurrence était paru dans la presse pour le raccordement du réservoir d'eau potable et de la station de neutralisation/désinfection Vordertannen à Rosheim.

Les offres devaient être remises pour le mercredi 19 mai 2010 à 16 heures.

L'estimation du SDEA, maître d'œuvre, est de 370 000,00 €H.T.

Six entreprises ont répondu dans les formes et délais requis :

ENTREPRISES	Montant H.T.	Montant T.T.C.	Note globale sur 10
<b>ROESSEL SAS</b> <b>(Bischheim)</b>	209 895,00 €	251 034,42 €	8,28
<b>ETDE (Hoerdt)</b>	177 457,00 €	212 238,57 €	8,33
<b>EUROVIA</b> <b>(Molsheim)</b>	170 229,50 €	203 594,48 €	9,37
<b>SADE (Illkirch)</b>	161 973,50 €	193 720,31 €	9,24
<b>SPEYSER (Illkirch)</b>	144 884,00 €	173 281,26 €	9,36
<b>MULLER THA</b> <b>(Krautergersheim)</b>	143 457,50 €	171 575,17 €	10,00

Au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation et des documents remis par les candidats, l'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise **MULLER THA** pour un montant de 143 457,50 €H.T., soit **171 575,17 €T.T.C.**

- VU** le Codé Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code des Marchés Publics ;
- VU** la délibération n° 021/2008 du 11 février 2008 portant sur la demande d'une aide isolée et établissement d'un contrat pluriannuel pour la restructuration et l'amélioration des installations de production, de transport et de stockage d'eau potable ;
- VU** la délibération n° 079/2009 du 8 juin 2009 relative à la demande de subvention des travaux prévus par le schéma directeur pour la mise en exploitation du forage Eichwald dans le cadre d'un contrat pluriannuel 2009-2011 ;
- VU** la délibération n° 133/2009 du 14 décembre 2009 portant sur l'autorisation de Monsieur le Maire à déposer une demande de défrichement pour le nouveau réservoir et la station de traitement d'eau potable au lieu-dit Vordertannen ;
- VU** la réunion de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue en mairie le 26 mai 2010 ;

### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

### **DÉCIDE**

**DE RETENIR** pour le marché «raccordement du réservoir d'eau potable et de la station de neutralisation/désinfection Vordertannen à Rosheim » **l'entreprise MULLER THA** pour un montant de 143 457,50 €H.T., soit **171 575,17 € T.T.C.** ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces de ce marché ;

**DE SOLLICITER** toutes les subventions pouvant être accordées dans ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Eau 2010.

**N° 074/2010 :**      **AMENAGEMENT DE LA GARE DE ROSHEIM ET DE SES ABORDS : ADOPTION DU PROJET, DE LA CONVENTION ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'approbation au Conseil Municipal du 12 octobre 2009 du contrat pour la fourniture d'une prestation intellectuelle concernant l'étude d'un avant-projet d'aménagement de la gare de Rosheim entre la SNCF et la Ville de Rosheim.

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement de la gare et de ses abords, la convention entre la SNCF, la Région Alsace et la Ville de Rosheim et le plan de financement prévisionnel.

Les dépenses prévisionnelles sont les suivantes :

- Equipements liés à l'intermodalité modes doux (abris vélos fermé et supports en accès libre) : 107 713 €H.T.
  - Aménagements des accès et de l'intermodalité : place de la gare (parvis, arrêt bus, dépose minute, stationnement PMR) et stationnement de longue durée : 629 189 €H.T.
  - Equipement d'accueil et de confort (marquage de la gare, abris, assises, poubelles, information voyageurs) : 97 918 €H.T.
- soit un total de 834 820 €H.T.

Les recettes prévisionnelles sont les suivantes :

- SNCF : 51 407,76 €H.T.
  - Région Alsace : 428 425,37 €H.T.
  - Commune de Rosheim : 354 986,87 €H.T.
- soit un total de 834 820 €H.T.

**VU** le Codé Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n° 114/2009 du 12 octobre 2009 relative à l'étude d'un avant-projet d'aménagement de la gare de Rosheim et à la conclusion d'un contrat pour la fourniture d'une prestation intellectuelle entre la SNCF et la Ville de Rosheim ;

**VU** le projet d'aménagement de la gare et de ses abords, la convention entre la SNCF, la Région Alsace et la Ville de Rosheim et le plan de financement prévisionnel ;

### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,

par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Christiane ULMER, Pierre AUBRY par procuration, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER, Jean-Luc MEYER),

### **DÉCIDE**

**D'ADOPTER** le projet d'aménagement de la gare et de ses abords pour un montant prévisionnel de 834 820 €H.T., soit 911 151,04 €T.T.C. ;

**D'APPROUVER** l'exécution des travaux d'aménagement de la gare et de ses abords tel qu'exposé ;

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel décrit ci-dessus ;

**D'APPROUVER** la convention entre la SNCF, la Région Alsace et la Ville de Rosheim ;

**DE CONFIER** la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement de la gare et de ses abords à la SNCF ;

**DE SOLLICITER** l'aide financière de la Région Alsace, toutes subventions additionnelles du Conseil Général du Bas-Rhin et des fonds de concours ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention entre la SNCF, la Région Alsace et la Ville de Rosheim et tous documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au Budget 2011 de la Ville.

**N° 075/2010 :**      **VENTE ET ACQUISITION DE PARCELLES SISES AU LIEUDIT MITTLERES HAUSSIGFELD ENTRE LA VILLE DE ROSHEIM, LA SCI DU VIGNOBLE ET MONSIEUR HUBERT MAETZ**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la vente et de l'acquisition de parcelles sises au lieudit Mittleres Haussigfeld entre la Ville de Rosheim, la SCI du Vignoble et Monsieur Hubert MAETZ tel que suit :

- La Ville de Rosheim vend la parcelle cadastrée section n° 6 parcelle n° 151/14 de 11,18 ares :
  - A/14 de 5,73 ares à la SCI du Vignoble
  - B/14 de 0,80 are à la SCI du Vignoble pour moitié et à Monsieur Hubert MAETZ pour moitié
  - C/14 de 4,65 ares à Monsieur Hubert MAETZ
- La Ville de Rosheim vend la parcelle cadastrée section n° 6 parcelle n° 147/11 de 0,03 are à Monsieur Hubert MAETZ
- La SCI du Vignoble vend à la Ville de Rosheim la parcelle cadastrée section n° 6 parcelle n° 149/8 de 0,14 are.

A raison de 30 €/le m<sup>2</sup> (estimation du Domaine) :

- Monsieur Hubert MAETZ sera redevable à la Ville de Rosheim d'une somme de 15.240,00 €
- la SCI du Vignoble sera redevable à la Ville de Rosheim d'une somme de 18.390,00 €
- la Ville de Rosheim sera redevable à la SCI du Vignoble d'une somme de 420,00 €

Les frais notariés et d'arpentage seront à la charge de la SCI du Vignoble et de Monsieur Hubert MAETZ.

**VU**                      le Codé Général des Collectivités Territoriales ;

**VU**                      la promesse de vente de parcelles sises au lieudit Mittleres Haussigfeld entre la Ville de Rosheim, la SCI du Vignoble et Monsieur Hubert MAETZ en date du 25 mai 2010 ;

**VU**                      l'avis du Domaine en date du 4 mai 2010 ;

## **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
par 23 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Christiane ULMER, Pierre AUBRY par procuration,  
Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH),

### **DÉCIDE**

- DE VENDRE** la parcelle cadastrée section n° 6 parcelle n° 151/14 de 11,18 ares :  
○ A/14 de 5,73 ares à la SCI du Vignoble  
○ B/14 de 0,80 are à la SCI du Vignoble pour moitié et à Monsieur Hubert MAETZ pour moitié  
○ C/14 de 4,65 ares à Monsieur Hubert MAETZ ;
- DE VENDRE** la parcelle cadastrée section n° 6 parcelle n° 147/11 de 0,03 are à Monsieur Hubert MAETZ ;
- D'ACQUERIR** la parcelle cadastrée section n° 6 parcelle n° 149/8 de 0,14 are, propriété de la SCI du Vignoble ;
- DE DIRE** qu'à raison de 30 €/le m<sup>2</sup> (estimation du Domaine) :  
- Monsieur Hubert MAETZ sera redevable à la Ville de Rosheim d'une somme de 15.240,00 €(quinze mille deux cent quarante euros)  
- la SCI du Vignoble sera redevable à la Ville de Rosheim d'une somme de 18.390,00 €(dix huit mille trois cent quatre-vingt dix euros)  
- la Ville de Rosheim sera redevable à la SCI du Vignoble d'une somme de 420,00 €(quatre cent vingt euros) ;
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N° 076/2010 :      ACQUISITION DE PARCELLES SISES 14 RUE DE L'ABATTOIR  
APPARTENANT A LA SOMCO**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'acquérir trois parcelles cadastrées section n° 11 parcelle n° 645 (1,29 are), n° 646 (1,09 are) et n° 647 (0,33 are), soit 2,71 ares, sises 14 rue de l'Abattoir, classées en zone UBv au Plan Local d'urbanisme de Rosheim, propriété de la société SOMCO à Mulhouse, pour un montant de 8.300,00 €(avis du Domaine).

Ces acquisitions s'intégreront dans le cadre de la coulée verte qui assurera une continuité entre les parties anciennes et nouvelles de la ville et soulignera les deux grandes transversales des remparts et du ruisseau du Rosenmeer.

- VU** le Codé Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le courrier d'accord de la SOMCO en date du 5 février 2010 pour vendre à la Ville de Rosheim les trois parcelles susmentionnées ;
- VU** l'avis du Domaine en date du 11 décembre 2009 ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- D'ACQUERIR** les parcelles cadastrées section n° 11 parcelle n° 645 (1,29 are), n° 646 (1,09 are) et n° 647 (0,33 are), soit 2,71 ares, sises 14 rue de l'Abattoir, propriété de la société SOMCO à Mulhouse, pour un montant de 3.000,00 €/l'are (avis du Domaine), soit 8.300,00 €(huit mille trois cent euros) ;
- DE PRENDRE EN CHARGE** les frais d'acte notarié au titre de ces acquisitions ;
- DE SOLLICITER** toutes les subventions susceptibles d'être accordées dans ce dossier ;
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2010 de la Ville.

**N° 077/2010 :      FIXATION DU PRIX DE VENTE DU BOIS D'INDUSTRIE EN LONG**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Ville de Rosheim va mettre en vente environ 330 m<sup>3</sup> de bois d'industrie en long destinés aux professionnels du chauffage et aux particuliers.

Il s'agit de 13 lots de hêtre qui seraient vendus à 42 €HT le m<sup>3</sup> (TVA à 5,5 %) à compter du 21 juin 2010. La vente de bois d'industrie en long sera limitée à 60 m<sup>3</sup> par acquéreur.

Une publicité de cette vente de bois d'industrie en long sera faite dans la presse locale et dans les lieux habituels d'affichage.

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
par 25 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Christiane ULMER, Nicolas FRIEDERICH),

**DÉCIDE**

- DE FIXER** le prix de vente de bois d'industrie en long à 42 €HT le m<sup>3</sup> (TVA à 5,5 %) ;
- DE LIMITER** la vente de bois d'industrie en long à 60 m<sup>3</sup> par acquéreur ;
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces comptables et tous documents se rapportant à ce dossier.

**N° 078/2010 :      ATTRIBUTION DE SUBVENTION – BAL DU 13 JUILLET 2010**

VU                    le courrier de l'Association Radio Assistance Rosheim arrivé en mairie le 31 mai 2010 ;

**Le Conseil Municipal,  
Hors présence de Christophe ICHTERTZ,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'ATTRIBUER** à l'Association Radio Assistance Rosheim une subvention de 800 €(huit cent euros) au titre de l'organisation du bal du 13 juillet 2010.

Les crédits sont ouverts au C/6574 de l'exercice budgétaire 2010.

**N° 079/2010 :      RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE ET COMPTE ADMINISTRATIF  
DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU  
DU BASSIN DE L'EHN-ANDLAU-SCHEER POUR L'EXERCICE 2009**

En application des dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gilbert ECK, Maire-Adjoint, soumet aux conseillers municipaux le rapport annuel d'activité ainsi que le Compte Administratif de l'exercice 2009 du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du Bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer.

VU                    le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU                    le rapport d'activité, les pièces annexes et le Compte Administratif du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du Bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer pour l'exercice 2009, présentés en séance par Monsieur Gilbert ECK ;

**Le Conseil Municipal,**

**DÉCIDE**

**DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité et du Compte Administratif du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du Bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer pour l'exercice 2009.

## **POINTS DIVERS**

- M. le Maire fait part de décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir consentie par le conseil municipal en début de mandat électoral, qui portent toutes sur des remboursements de sinistres par des compagnies d'assurances :
  - ⇒ acceptation d'un versement de 472,72€ pour le remplacement d'un plot rue du Maréchal Foch suite à un choc de véhicule survenu le 26 mai 2009
  - ⇒ acceptation d'une indemnité de 500,00€ pour le remplacement d'un poteau d'incendie rue de la Liberté suite à un choc de véhicule survenu le 10 janvier 2010
  - ⇒ acceptation d'un dédommagement de 246,28€ pour le remplacement d'une vitre brisée à la Trésorerie de Rosheim suite à un dommage survenu le 27 janvier 2010
  - ⇒ acceptation d'une indemnité de 1.613,33€ pour le remplacement d'un candélabre rue des Sorbiers suite à un choc de véhicule survenu le 17 février 2010.
- M. le Maire annonce la tenue d'une enquête publique relative à l'extension du cimetière communal du 28 juin au 13 juillet, avec la tenue de trois permanences en mairie les 28 juin, ainsi que les 7 et 13 juillet. Une publication d'annonce paraîtra dans la presse locale.
- M. le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général du Bas-Rhin annonçant la fin du service de la ligne de car n° 256 « Rosenwiller – Rosheim – Griesheim près Molsheim » qui devait assurer un service de rabattement sur la gare de Rosheim, en raison de la très faible fréquentation constatée sur cette ligne et surtout le peu d'abonnés rattachés à ce service. Cette ligne de liaison avait été mise en service le 9 juillet 2009, et la fin du transport interviendra le 3 juillet 2010. M. le Maire regrette l'arrêt précoce de ce service de transport en commun qui aurait pu connaître un autre développement.
- M. le Maire demande aux élus de noter sur leur agenda l'organisation de la fête de la musique sur deux jours, le dimanche 20 juin avec l'organisation d'un bal populaire, et le 21 juin avec des animations musicales variées.
- M. le Maire demande également aux élus de s'inscrire, pour ceux qui le souhaitent, à la fête du jumelage organisée cette année à Kappelrodeck le dimanche 27 juin.
- M. le Maire tient à communiquer sur l'ouverture de la Maison Romane, car contrairement à ce qui a été annoncé lors d'un Conseil précédent, l'accueil du public ne pourra pas avoir lieu aux Journées du Patrimoine. L'aménagement a pris un peu de retard, et si l'ouverture reste envisageable pour l'automne, il reste néanmoins le mobilier à mettre en place qui ne sera fabriqué que cet été.
- M. le Maire souhaite remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées pour assurer une bonne organisation aux 5<sup>ème</sup> Relais pour la Vie qui se sont déroulées à Rosheim le week-end dernier, les 12 et 13 juin. Il fait part des remerciements chaleureux des organisateurs de la Ligue contre le Cancer, et souligne la réussite de la manifestation.
- M. le Maire invite les conseillers municipaux à s'exprimer.

- Mme Christelle Obert souhaite faire part de remarques liées à l’affichage municipal. M. le Maire a également entendu les administrés par rapport au déplacement des tableaux d’affichage, et déclare qu’une solution a été trouvée pour améliorer ce service aux habitants. De nouveaux panneaux restant à acquérir vont être apposés sur un mur du passage de la mairie, et seront de ce fait facilement accessibles à tous. Pour des raisons esthétiques, M. le Maire souhaite libérer les deux panneaux actuels sur la façade principale de la mairie. Par ailleurs, les nouveaux panneaux installés sur les grilles d’accès à l’ancienne prison resteront en place pour recueillir l’affichage de l’urbanisme.
- M. Vonbank annonce un débriefing des Relais pour la Vie porté à la connaissance du public au mois de septembre.
- M. Vonbank signale des problèmes survenus cette semaine avec le câble de diffusion des chaînes de télévision, et encourage les personnes qui connaissent des perturbations à contacter la mairie pour qu’il puisse intervenir à temps auprès de l’opérateur.
- Mme Ostertag revient sur l’information de l’enquête publique donnée par M. le Maire et demande si elle se rapporte à l’agrandissement du cimetière communal. M. le Maire confirme cet objet et son déroulement avant l’acquisition du terrain par la Ville.
- Mme Ostertag avait demandé lors d’un Conseil à obtenir des informations sur la CCCR. M. le Maire répond être en attente de meilleure connaissance en matière de projets de la communauté de communes, le principal étant la piscine intercommunale. Il ajoute que le Conseil Municipal aura à connaître des projets communaux lors d’une séance, pour information et validation du Contrat de Territoire, le dossier étant actuellement au stade de l’élaboration et d’allers-retours entre la commune et les services du Département.
- Mme Ostertag demande pourquoi l’aménagement du parking de la gare n’a pas été intégré dans l’enveloppe du Contrat Bourg-Centre en 2010 dont la pérennité est incertaine ? M. le Maire répond que l’enveloppe Bourg-Centre n’est pas perdue et qu’elle fonctionnera en parallèle du Contrat de Territoire. Il ajoute que l’étude financière de la piscine débouche sur un coût d’environ 9m€ et que l’étude du coût de fonctionnement annuel de la structure est en cours d’établissement.
- Pour conclure la séance, M. le Maire annonce les traditionnels anniversaires du mois : Mme Vasconi le 2 juin, M. Aubry le 23 juin, et M. Fliegans le 30 juin.

---

Tous les points figurant à l’ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.